

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

No 35/2011/2016

- Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2013

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 5 septembre 2013 à 19h30 dans la salle 1 du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Messieurs	Frédéric Delacrausaz	(ROLC)
	Jacques-Edouard Germond	(ROLC)
	Laurent Modoux	(ROLC)
	David Metzger	(PS)
	Olivier Ramel	(PS)
	Michel Blondel	(CDC)
	Claude Dusserre	(CDC)
	Roberto Francioli	Président (CDC)

Excusé :

Monsieur	Jean-Pierre Steiner	(CDC)
----------	---------------------	-------

La Municipalité était représentée par :

Monsieur	Michel Tendon	Syndic
----------	---------------	--------

accompagné de :

Madame	Véronique Bruchez	Boursière
--------	-------------------	-----------

que nous remercions de leur présence ainsi que pour les réponses aux questions qui leur ont été posées.

Comptes de fonctionnement

Les comptes ont été parcourus en séance. La Commission relève ci-dessous les quelques points abordés :

110.3185 Honoraires, études, expertises, émoluments

Suite à la demande de la commission de gestion de procéder à des évaluations annuelles du personnel, un travail supplémentaire a été nécessaire pour mettre en place, en amont, divers documents (cahier des charges, objectifs, etc).

Il nous a également été communiqué que le consultant en charge du projet a été remplacé.

153.3170 Frais de manifestations, conférences et animations

Par souci de clarté, il est fait mention d'une demande de crédit complémentaire de CHF 1'500.00 pour une position non prévue au budget. Toutefois, compte tenu du transfert d'imputation de CHF 8'500.00 dans le compte 153.3130, c'est une diminution nette de CHF 7'000.00 que cette position va enregistrer.

220.4240 Gains comptables sur les placements du patrimoine

Il s'agit du remboursement d'une obligation de canton de Zurich acquise en dessous du pair ainsi que de l'encaissement de la part sociale de la Centrale d'Emission des Communes Suisses.

440.3x 452.3x Traitements et charges sociales

La modification de la ventilation du salaire de certains collaborateurs, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les déchets, va charger ces 2 dicastères. Il ne s'agit en fait pas d'une augmentation des coûts pour la commune, compte tenu du fait que nous retrouvons une diminution correspondante dans d'autres secteurs. Ces diminutions ne figurent pas dans le préavis, car seuls les dépassements (de charges ou produits) sont mentionnés.

610.3143 Signalisation et prévention routière

Les 2 caméras vidéo prévues, ne sont pas des caméras de surveillance, mais des caméras radars pour la gestion des feux de circulation, censées remplacer les boucles au sol, défectueuses.

Complément

Vous trouverez en annexe un document mentionnant un dépassement prévisionnel du poste 460.3526 pour les honoraires liés à l'entente Mèbre-Sorge.

La Municipalité a pris connaissance de ce dépassement qu'une fois le préavis déjà envoyé aux conseillers communaux. Ce montant de CHF 9'000.00 ne figure donc pas dans la demande de crédits complémentaires mais est simplement mentionné à titre d'information. Ce dépassement sera traité lors du bouclage des comptes 2013, comme d'autres probables dépassements provenant d'éléments non connus entre la date d'élaboration du préavis et le 31 décembre.

Décision

La Commission des finances est d'avis que les crédits complémentaires demandés sur les charges de fonctionnement 2013 sont justifiés et raisonnables par rapport au total du budget. Il s'agit en outre, principalement, de charges extraordinaires ou de modifications d'imputations de comptes qui permettront une réduction dans un autre poste du compte de fonctionnement.

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 35/2011-2016 tel qu'il vous est présenté par la Municipalité.

Le Président rapporteur

Roberto Francioli

Crissier, le 9 septembre 2013

Annexe : Annexe au préavis no 35/2011-2016